

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### sur la Résolution Pierre-André Romanens et consorts - Un emblématique projet quatre saisons du Jura vaudois dans la tourmente (23\_RES\_15)

#### **Rappel de l'intervention parlementaire**

*La station transfrontalière Jura sur Lemman est le produit d'un mariage de bon sens. Les massifs de la Dôle et des Tuffes n'avaient seuls pas la taille suffisante pour valoriser et pérenniser les investissements à terme. Cette alliance fondée sur la recherche d'économies d'échelle était assortie d'un programme d'investissement établi en fin d'année 2016 et d'une location du domaine suisse par l'exploitant français sur une période de 27 années. La partie suisse était notamment chargée de reconstruire le parking sur France et surtout de réaliser un bâtiment d'accueil quatre saisons sur France à l'interface des deux domaines nouvellement réunis. Les contraintes de l'outil financier Interreg ont obligé les partenaires à finaliser le financement complet en 2018. La Société d'équipement touristique suisse (Télé-Dôle SA) disposait d'une étude de faisabilité d'un architecte français pour poser un coût de réalisation de CHF 2,2 millions. C'est donc sur cette base que la Région de Nyon et la LADE ont octroyé les principaux soutiens financiers à l'opération en 2018.*

*Sur la base du programme proposé par l'exploitant, Télé-Dôle a organisé en 2018 un concours d'architecture transfrontalier sur invitation. Télé-Dôle a mis en place une filiale de droit français pour réaliser le projet en conformité avec la législation française. Le lauréat lausannois a chiffré le projet en 2019 en mettant en évidence que le coût de réalisation serait trois fois plus élevé que l'estimation initiale. Le projet a alors été réduit pour être ramené à un coût de réalisation probable du double de l'estimation initiale. Télé-Dôle a trouvé un financement complémentaire qui a été cautionné par la Région de Nyon en 2021 qui a accepté avec difficulté de faire un effort supplémentaire. L'exploitant est d'accord de verser un loyer complémentaire permettant à Télé-Dôle de rembourser l'emprunt et de payer les intérêts. Sur le plan pratique, une fois les soumissions rentrées et avec l'augmentation des coûts de la construction sur France (+14%) le coût du projet est finalement de CHF 5,6 millions. Il manque donc CHF 1,5 millions pour finir le projet et le chantier a été arrêté ce printemps. Du fait que la LADE a déjà apporté un financement de CHF 470'000 en 2018 il n'est pas possible de solliciter à nouveau le Conseil d'Etat pour un complément de financement LADE.*

*Cet investissement sur le long terme fait sens car ce bâtiment s'inscrit parfaitement dans les enjeux de la transition énergétique et les objectifs de la motion **Vivaldi**. Cet espace transfrontalier est très fréquenté quel que soit la période de l'année (avec ou sans neige). La proximité de cet espace avec les touristes en séjour dans la Station des Rousses (+ plus d'un million de nuitées touristiques par an) et les excursionnistes urbains provenant de la Côte vaudoise, du Bassin lémanique et de l'Arc jurassien induit une fréquentation qui est parfois problématique. Comme dans d'autres sites touristiques proches des agglomérations, le nombre de personnes sur le domaine transfrontalier s'est accru considérablement hors période hivernale depuis la récente période Covid. Le spot touristique du massif transfrontalier est le sommet de la Dôle qui est très prisé avec sa vue 360° sur les alpes, le bassin lémanique et la chaîne jurassienne et son arrière-pays.*

*Si Télé-Dôle ne trouve pas une solution de financement, elle n'aura pas d'autre choix que de vendre le bâtiment en l'état aux partenaires français. Ces derniers, intéressés par les fonctions du bâtiment souhaiteraient l'acheter. Les discussions ont débuté mais le dialogue est difficile sur les conditions de la transaction.*

**Les membres du Grand Conseil Vaudois invitent le Conseil d'Etat de se déterminer en vue d'aider concrètement les acteurs régionaux pour que ce projet soit finalisé et que la souveraineté Suisse et Vaudoise soit préservée.**

## Réponse du Conseil d'Etat

### Contexte et historique

Au regard de l'importance de la partie jurassienne de son territoire dans l'offre touristique de la région, l'organisme de promotion économique Région de Nyon a toujours accordé une importance au développement de ce territoire, qui s'appuie sur le pôle de Saint-Cergue.

Dans ce contexte, le domaine skiable transfrontalier de la Dôle joue un rôle important. A ce titre, il a régulièrement été soutenu par le Canton de Vaud dans le cadre des projets suivants :

- Reconstruction en 2006 du télésiège de la Dôle, qui a la spécificité de ne pouvoir être exploité qu'en hiver pour la protection de la nature et limitation de l'accès au site hors saison hivernale ;
- Rachat des téléskis du Berthet en 2007 ;
- Investissements à la vallée des Dappes en 2018 (construction d'un bâtiment d'accueil quatre saisons et réaménagement du parking, aménagement d'un jardin des neiges, mise en place d'une billetterie main-libre et mise en conformité d'un petit bâtiment au départ d'un télésiège). Ces équipements ont été réalisés dans le cadre d'un projet transfrontalier franco-suisse par lequel la France a notamment amélioré la liaison entre les deux domaines de part et d'autre de la frontière ;
- Soutien à des travaux de maintenance lourde en 2021 sur des téléskis.

Avant les derniers investissements effectués en 2018, les acteurs régionaux ont eu à cœur de résoudre les enjeux de gouvernance du domaine skiable franco-suisse. Une première étape avait été franchie en 2016 avec la restructuration de la société suisse Télé-Dôle SA. Région de Nyon est alors devenu l'actionnaire majoritaire de Télé-Dôle SA, dont le champ d'activité est restreint à la construction et à la gestion des infrastructures de remontées mécaniques. L'exploitation du domaine skiable – jusque-là entre les mains de Télé-Dôle SA – a été confiée à la société de gestion de la station des Rousses (Sogestar), également en charge de l'exploitation des pistes de ski côté français. A noter que Télé-Dôle gère encore l'exploitation des pistes de Saint-Cergue.

Cette orientation stratégique est ainsi novatrice et assez unique en Suisse ; elle fait cependant face à l'effet de la frontière qui nécessite – tant pour Télé-Dôle que pour Sogestar – de dupliquer les sociétés (Télé-Dôle Suisse et Télé-Dôle France, Sogestar France et Suisse), d'être confronté à des accès complexifiés aux crédits bancaires, de travailler avec des législations et normes différentes, etc. Un tel développement transfrontalier nécessite par conséquent une approche globale au regard de l'ensemble des enjeux nécessités par l'organisation binationale.

### Réponse à la résolution

Comme le souligne l'auteur de la résolution, des négociations complexes et confidentielles sont en cours entre les différents acteurs. Les démarches sont pilotées par les acteurs concernés, à savoir Télé Dôle Suisse SA, Région de Nyon et leurs partenaires français. Le Canton n'entend pas directement s'immiscer dans ces procédures. Le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) reste cependant en soutien de l'organisme régional concerné.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 février 2024.

La présidente :

Le chancelier a. i. :

*C. Luisier Brodard*

*F. Vodoz*